

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 146 Subvention (3.475.490 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu la convention signée le 22 décembre 2017 relative à l'attribution d'un acompte de 1.737.745 euros au titre de 2018 approuvée par délibération des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie un avenant à la convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie, 82 rue François Miron (4e), au titre de l'année 2018 est fixée à 3.475.490 euros, soit un complément de 1.737.745 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 51461 ; 2018-05746.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie pour l'année 2018 un avenant à la convention.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 1.737.745 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748 – rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO